

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2013

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI ORGANIQUE) - (N° 1108)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 27

présenté par
M. Olivier Marleix

ARTICLE 2

Supprimer les alinéas 12 et 13.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle. Le III. est redondant avec le I. de l'article 2 modifié en commission des lois.